Date de transmission de l'acte: 20/10/2025 Date de reception de l'AR: 20/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Pyrénées 065-216501833-DE\_032\_2025-DE A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALAN Séance du 30 septembre 2025

N°32/2025

**Objet**: FSL 2025

L'an deux mille vingt—cinq et le trente septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

<u>Date de la convocation</u>: 23 septembre 2025

<u>Présents</u>: LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, LAPEYRE Laurent, SOYER William, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie.

Absents excusés: BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude, BOUSSIER Claire.

Procurations de vote : BOUSSIER Jean-Yves à LABAT Martine

BASTIN Dona à LORIN-BIRD Geoffrey BOUSSIER Claire à SOYER William BRILLOUET Jean à HOLUBOWICZ Serge MORLAIS Jean-Claude à CAZENAVE Jean-Marie

A été nommé secrétaire : SOYER William

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, par lequel il sollicite une participation financière dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour venir en aide aux personnes en difficulté pour se maintenir dans un logement décent. Cette participation étant évaluée en fonction du nombre d'habitants, la contribution pour notre commune s'élève à 279,00 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Accepte de participer à l'effort de solidarité proposé.
- Autorise son Maire à verser la somme de 279,00 € à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, gestionnaire du fonds.
- Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 17/10/2025 et publication le 01/10/2025 ARIE OCAPAN \*

William SOYER, Secrétaire de séance